



Contrat de Quartier - Onex Cité
p.a. SJAC
2 rue des Evaux - 1213 ONEX
Tel. 022 879 80 20
Email : sjac@onex.ch

N/réf. : DP/MB

CONTRAT DE QUARTIER

ONEX-CITE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COFIL

MAI 2013 – AVRIL 2014

RÉSUMÉ : LES POINTS FORTS EN QUELQUES MOTS

Le Contrat de Quartier Onex-Cité a vu le jour le 13 avril 2010, suite à la volonté du Conseil municipal de la Ville d'Onex.

Ce rapport d'activité concerne la quatrième année d'expérience de ce projet de démocratie participative au niveau des réalisations, des prestations fournies et de son processus de mise en œuvre. Le Contrat de Quartier est et demeure une expérience riche sur le plan humain et un outil d'intégration citoyenne qui permet de répondre de manière concrète aux besoins des habitant-e-s d'Onex. Les membres du Groupe de Suivi de Projets (GSP) et du Comité de pilotage (COFIL) ont travaillé à l'élaboration d'outils méthodologiques et communicationnels favorisant la visibilité, le fonctionnement et l'appropriation du projet de la part des habitant-e-s et des participant-e-s. Ils se sont également investis dans l'encadrement, le soutien et l'accompagnement des personnes motivées à suivre et réaliser les projets déposés. Le développement de la collaboration et de la coordination entre les différents groupes du Contrat de Quartier, ainsi que la qualité des projets déposés, témoignent du dynamisme de ce dispositif. Il est souhaitable de poursuivre dans cette voie afin de consolider et développer le pouvoir d'agir individuel et collectif de chaque acteur du Contrat de Quartier (membres du COFIL, du GSP, porteurs-euses de projets et habitant-e-s). Le renforcement de cette capacitation est important pour que la collectivité onésienne puisse continuer son développement et son innovation dans la citoyenneté active à travers l'utilisation et l'exercice de cette nouvelle forme de démocratie participative fondée sur « l'expertise du quotidien » !

Glossaire :

Pour faciliter la lecture de ce rapport d'activité les abréviations suivantes sont utilisées dans le texte:

- COFIL Comité de Pilotage du Contrat de Quartier



- GSP Groupe de Suivi de Projet
- SJAC Service jeunesse et action communautaire
- SIPE Service des infrastructures publiques et environnement
 - SRD Service des relations communales, de la communication et du développement durable
- SPPS Service prévention et promotion de la santé

Sommaire :

1. Le Contrat de Quartier : rappel sur le processus et l'objectif principal.
2. Quels sont les critères pour la réussite d'un projet ?
3. Résumé des projets
4. Comptes 2014
5. Le Comité de pilotage (COFIL) : fonctionnement et activités en 2013
6. Le Groupe de suivi des projets (GSP) : fonctionnement et activités en 2013
7. Le Service jeunesse et action communautaire (SJAC) : service de référence du CDQ
8. Conclusion et perspectives

1. LE CONTRAT DE QUARTIER : RÉPONDRE À LA DEMANDE DES HABITANT-E-S D'ONEX CITÉ POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Le premier « Contrat de Quartier » onésien a vu le jour le 13 avril 2010, suite au vote du Conseil municipal de la délibération 1894a « PROCESSUS PARTICIPATIF - CONTRATS DE QUARTIER ». Cette première expérience se déroule à Onex-Cité et concerne 12'800 habitant-e-s. Inspiré de l'expérience de la Ville de Vernier, il est ancré, après 4 ans d'activité dans la réalité concrète de la Ville d'Onex.

A.I.1. LE CONTRAT DE QUARTIER : RAPPEL DE LA DÉMARCHE

Le processus du Contrat de Quartier correspond à une nouvelle forme de participation citoyenne dite de « démocratie participative de proximité ». Il s'agit d'inclure les habitant-e-s au cœur des activités du quartier, en leur permettant de **proposer des idées** et de **développer des projets** pour améliorer la vie du quartier, participer au processus de décision sur les projets proposés et à la mise en œuvre concrète du projet, voire à son évaluation.



A.I.2. LE PROCESSUS DU CONTRAT DE QUARTIER – ONEX CITÉ REPOSE SUR TROIS GROUPES :

Le comité de pilotage (COFIL) : est l'organe décisionnel de référence du projet. Composé de représentant-e-s de la Ville d'Onex et de représentant-e-s des partenaires et acteurs du quartier, le comité de pilotage examine, et valide le cas échéant, les projets qui lui sont soumis. Il gère l'enveloppe budgétaire annuelle votée par le Conseil Municipal.

Le groupe de suivi de projets (GSP) : a pour objectif de soutenir les habitant-e-s dans la transformation de leurs idées en « projet Contrat de Quartier ». Il s'agit d'un ensemble de personnes bénévoles, qui accompagnent la population dans le processus de dépôt de projet. En lien étroit avec le COFIL, il élabore les outils d'aide à la décision pour l'analyse et l'évaluation des projets déposés.

L'assemblée de quartier : ouverte à toutes et tous, elle se réunit une fois par année. Elle représente le lieu et l'instrument de la restitution des activités du Contrat de Quartier Onex-Cité. Elle vise également à promouvoir le processus du Contrat de Quartier au sein de la population et à favoriser sa visibilité.

Dans ses principes mêmes, le Contrat de Quartier entend répondre aux besoins des habitant-e-s définis par eux-mêmes. Ainsi le COFIL examine les projets qui sont déposés par les habitant-e-s, lesquels sont à la source du projet. Ce faisant, il franchit une étape supplémentaire dans la participation des « expert-e-s du quotidien ».

2. QUELS SONT LES CRITÈRES POUR LA RÉUSSITE D'UN PROJET ?

Pour qu'un projet soit validé par le comité de pilotage, plusieurs éléments entrent en jeu :

- **Le projet doit être à but non lucratif**
- **Le projet doit avoir lieu sur Onex-Cité**
- **Le projet doit être pour la collectivité et « améliorer la qualité de vie ».**

Tandis que les deux premières conditions sont relativement simples à évaluer, la troisième n'est pas mesurable aussi facilement. C'est au COFIL de déterminer justement si oui ou non, le projet permettra d'améliorer la qualité de vie du quartier.

L'amélioration de la qualité de vie du quartier peut être appréciée par différents facteurs. Voici trois piliers fondamentaux sur lesquels le COFIL s'est particulièrement appuyé pour prendre sa décision, en plus des deux premières conditions (le projet doit être situé sur Onex-Cité et il doit être à but non lucratif).

- **Premièrement, tous les Onésiens peuvent en bénéficier** : le COPIL est particulièrement attentif à cet élément. Globalement, la grande majorité des projets vise un large public. La dimension collective est ici essentielle. Si un groupe souhaite par exemple proposer une activité sportive, il est important de démontrer que l'idée pourra répondre à un besoin collectif. Il est conseillé d'accompagner le dépôt du projet avec une liste de voisin-e-s ou d'habitant-e-s soutenant l'initiative. Cela permet de montrer au COPIL que la proposition recueille un nombre important d'avis favorables. Il est important, quand l'objectif est d'améliorer la vie de son quartier, de s'assurer que son idée est partagée par d'autres.
- **Deuxièmement, la qualité de vie peut concerner plusieurs domaines** : un aménagement technique, une animation socioculturelle, une fête, une action sociale, un équipement sportif : aucun domaine n'est, *a priori*, exclu. Nous observons ainsi que les projets déposés sont très diversifiés et montrent bien que la qualité de vie revêt différentes dimensions : aménagement d'un parc, installation de bancs, création d'ateliers informatiques, création d'une radio web, sécurisation de la sortie d'un parking, etc. sont autant d'exemples qui peuvent améliorer le quotidien de chacun-e.
- **Troisièmement, le porteur de projet ne doit pas seulement donner une idée, il doit également l'accompagner**. Cet élément est déterminant car c'est le principe même de la démarche **participative** du Contrat de Quartier. Le porteur de projet initie la proposition, mais suit également sa mise en œuvre. Ce dernier n'est pas seul dans l'aventure, l'idée étant de l'accompagner avec l'aide des services communaux et du GSP. De même, il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste technique pour proposer un projet. Toutefois, se dire que l'on lance l'idée et que celle-ci sera développée par quelqu'un d'autre, n'est pas dans l'esprit du Contrat de Quartier. C'est pourquoi le projet va au rythme du porteur de projet, en tenant compte aussi des contraintes administratives et de l'agenda du COPIL.

A.I.1. COMMENT LE COPIL EXAMINE-T-IL LES PROJETS ?

Les projets sont transmis par écrit à la présidence quinze jours au minimum avant la prochaine séance du comité de pilotage, sous forme de fiche projet. Les projets sont envoyés aux membres du COPIL au minimum dix jours avant la prochaine séance.

Lors de la séance du COPIL, les projets sont passés en revue et discutés. En cas de besoin, la présidence peut inviter toute personne utile à l'examen du projet, à participer à la séance.

Après discussion, les membres du COPIL se déterminent sur le projet : il est accepté à la majorité simple des votants.



La décision est ensuite communiquée à la personne responsable du projet (à l'aide de la fiche projet sur laquelle figure un résumé de la décision et de la discussion) ainsi qu'au Conseil administratif de la ville d'Onex qui décidera de la mise en œuvre du projet. Les services communaux concernés seront informés et sollicités.

Le financement des projets est limité par l'enveloppe budgétaire annuelle du contrat de quartier. Toutefois les projets d'envergures peuvent être déposés auprès du COPIL qui peut orienter vers des pistes de solutions au-delà du cadre du Contrat de Quartier.



3. LES PROJETS DU CONTRAT DE QUARTIER EN 2014

À ce jour, 34 projets ont été déposés par les habitant-e-s depuis la création du Contrat de Quartier Onex-Cité. Le COPIL se réunit régulièrement (une dizaine de fois par année) pour étudier les projets qui lui sont soumis.

A.I.1. *JE VEUX DÉPOSER UN PROJET : COMMENT DOIS-JE FAIRE ?*

- Pour déposer un projet, nous vous encourageons à prendre contact avec le Service jeunesse et action communautaire (SJAC).
- Un membre de l'équipe éducative vous recevra et vous orientera vers le Groupe de Suivi de Projets (GSP) pour pouvoir discuter de votre idée et remplir la fiche projet.
- Quand le projet est mis en forme, il est déposé sous forme de fiche projet et sera examiné par le COPIL. Le comité vous invitera à présenter votre projet lors d'une séance.
- En fonction de la décision du projet, vous devrez ensuite le mettre en œuvre avec le soutien du GSP et de l'administration communale.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site du contrat de quartier :

www.contratdequartier.ch

Vous pouvez également prendre contact avec l'administration communale :

Service jeunesse et action communautaire, SJAC : 2 rue des Evaux – 1213 Onex.

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 20h.

Tél. 022 879 80 20

Courriel : sjac@onex.ch

**SI VOUS AVEZ UNE IDÉE, N'HESITEZ PAS, VENEZ
NOUS RENCONTRER !**



A.I.2. LE RÉSUMÉ DES PROJETS DU CONTRAT DE QUARTIER EN 2013

1) Durant cette année 2013-2014, le COPIL a analysé et traité 14 projets. Pour rendre plus clair le suivi administratif, le COPIL a décidé d'envoyer un courrier à tous les projets en suspens, afin de laisser aux porteurs de projets la décision sur l'avenir de leurs propositions. Ainsi nous avons pu durant cette saison améliorer le suivi des nombreux projets déposés.

2) **Projet 4 : Onex Web**

3) Projet déposé le 18 novembre 2010 par Mme Joëlle KOHLER et M. Robert PIN, rejoint ensuite par une équipe de bénévoles : Zohra BENDRISS, Marie-Claire GFELLER, Charles MATTHEY, Gina PINTON, Alice ROTH, Michel VOEGELI.

4) Accompagné principalement par le SJAC (Aurore DUTEIL & pôle administratif) et le SPPS (Bureau des Aînés, Evelyne GRILLET).

5) Les porteurs de projets ont proposé d'équiper une salle avec des ordinateurs. Mme Joëlle KOHLER s'occupe de la partie « cours d'initiation » destinés aux aînés et aux personnes en recherche d'emploi inscrites à l'arcade emploi Onex Solidaire. M. Robert PIN et son équipe de bénévoles gèrent l'atelier libre qui a lieu trois fois par semaine. Le projet a pour objectif de diminuer la fracture technologique & numérique, et de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'informatique.

- **Suite à la décision positive du COPIL, le projet a débuté en septembre 2011. Il est actuellement pleinement actif. Le SJAC a fourni une salle à la Maison Onésienne ; les bénévoles ont trouvé eux-mêmes le matériel grâce à l'association Bernex.net notamment.**
- **Suite au succès de ce projet un investissement financier supplémentaire a été octroyé par le COPIL pour l'achat d'un projecteur, d'un ordinateur supplémentaire et de rideaux pour l'aménagement de la salle.**
- **Montant dépensé : CHF 1'090.40**

6) **Il est à noter qu'une participation symbolique de 10.-CHF est demandée par module de cours pour les cours seniors. En 2013, le total des recettes pour Onex Web est de 1'015.-CHF.**

7) **Projet 10 : Parc des Racettes**

8) Projet déposé le 21 novembre 2010 par Mme Katarzyna KONIK-ATTAR et M. José PINTO.

9) Accompagnement par le SJAC (Aurore DUTEIL), le COPIL (Renaud BERNARD) et le SIPE (aide & conseils techniques, Angelo AUTULLO), le GSP (Pancho GONZALEZ).

10) Ces deux Onésiens habitent autour du parc se trouvant entre les rues de la Calle, Racettes, Gros Chêne et Grandes-Communes. Ils proposent de réaménager cet espace afin d'en faire un



endroit convivial, propice à la rencontre entre voisins et pour toutes les générations : avec des jeux pour enfants et des bancs par exemple. L'objectif du projet est de favoriser la rencontre de proximité, le lien social, le vivre ensemble, le respect des un-e-s et des autres ainsi que l'intégration. Le projet est soutenu par 80 personnes habitant autour du parc.

- **Suite à un déménagement, la porteuse de projet a renoncé.**
- **Le GSP sous l'impulsion de M. Pancho GONZALEZ a repris le projet et proposé une rencontre avec les habitants soutiens du projet original, le but est d'évaluer l'intérêt des riverains pour cet aménagement.**

11) **Montant accordé : projet en cours d'élaboration, pas de montant alloué à ce stade.**

12) **Projet 13 : Une patinoire provisoire.**

13) Projet déposé le 18 novembre 2010 par M. Salvatore PALMISANO.

14) Accompagnement par le groupe de suivi de projets (Jessica DEFFERARD, Sirvan KARA), l'AHOC (Denis PASCHE), le SJAC (Aurore DUTEIL, Emmanuel BLANDENIER) ainsi que le SIPE (Sébastien VAUCHER), et avec l'aide de la Ville de Vernier.

15) Ce jeune Onésien a proposé d'installer une patinoire provisoire synthétique sur la Place du 150^{ème} pendant quelques semaines, en hiver. L'objectif du projet est de proposer une animation « tout public » et de faire vivre cette place.

16) Un travail important d'élaboration en collaboration avec les différents acteurs nommés ci-dessus a permis la production d'une analyse détaillée de la faisabilité de ce projet d'envergure.

- **Ce projet dépasse les capacités du Contrat de quartier, c'est pourquoi une première motion a été déposée au Conseil municipal.**
- **Une réponse par le service des infrastructures publiques et environnement (SIPE) a été fournie, sur la faisabilité et les lieux possibles.**
- **Suite à cette première réponse, le COPIL a souhaité poursuivre le projet et a préparé une seconde motion afin que le Conseil municipal puisse se positionner sur la réalisation du projet notamment en matière de prise en charge des coûts qui restent à définir.**
- **Montant accordé : projet en suspens, pas de montant préavisé à ce stade.**

17)

18)

19)



20) **Projet 14 : Radio Libre**

21) Projet déposé le 7 juin 2011 par M. Jérôme MOTTAS

22) Accompagnement par le GSP (Pancho GONZALEZ) et le SJAC (Emmanuel BLANDENIER).

23) Ce jeune Onésien propose de lancer une radio libre émise par internet et en direct une fois par semaine. L'objectif est d'offrir une émission de libre parole sur différents thèmes, touchant en particulier les jeunes.

- **Le COFIL a soutenu et financé ce projet.**
- **Le porteur du projet a abandonné le projet. Ce qui a mis fin de manière prématurée à cette expérience radiophonique.**

24) **Projet 18 : Création d'un espace pour BMX et VTT de Dirt**

25) Projet déposé le 21 mars 2011 par M. Michel BOURQUENOUD.

26) Accompagnement par le SJAC (Aurore DUTEIL), le GSP (David SBRIGLIO) et le COFIL (Denis PASCHE) pour le relais auprès de la Fondation des Evaux.

27) L'association souhaite aménager une piste pour faire du Dirt (VTT) aux Evaux. Il s'agit de valoriser cette discipline sportive, laquelle connaît un succès croissant et ainsi offrir une nouvelle activité aux jeunes.

- **Suite au changement de direction à la Fondation des Evaux, une nouvelle rencontre a eu lieu.**
- **Les porteurs de projet sont en attente de l'accord de la Fondation des Evaux pour élaborer un budget détaillé et le présenter au COFIL.**

28) **Montant accordé : projet en cours d'élaboration, pas de subvention déterminée à ce stade.**

29) **Projet 21 : Café Livres Échange**

30) Projet déposé le 04 avril 2011 par Mme Rosanna DELL'ANGELO et Mme Esmé RODRIGUES.

31) Accompagnement par le SJAC (Bérénice HUBER).

32) Ces deux Onésiennes ont proposé d'aménager un espace pour échanger des livres et les mettre à la disposition des habitants d'Onex.

- **Suite au préavis positif du COFIL en juin 2012, les deux porteuses de projet ont travaillé en étroite synergie avec l'équipe éducative du SJAC pour la mise en œuvre du projet. Le Café Livres Échange a vu officiellement le jour le 12 décembre 2012, avec une inauguration autour d'une verrée conviviale.**

- *Installé au Café Communautaire, le Café Livres Échanges est actuellement pleinement actif. Des permanences pour trier et gérer les livres sont organisées par Mme Rosanna DELL'ANGELO et Mme Esmé RODRIGUES. Les livres peuvent être amenés pendant les heures d'ouverture du SJAC.*
- *Suite au succès de ce projet un investissement financier supplémentaire a été octroyé par le COPIL pour la création d'un espace enfants avec des coussins, des tapis et une bibliothèque adaptée aux plus petits.*

33) **Montant dépensé : CHF 2403.20**

34) **Projet 26 : Stade des Tattes**

35) *Projet déposé le 02 mai 2012, par Mme Esmé RODRIGUES.*

36) *Accompagnement prévu par le groupe de suivi de projets.*

37) *Le projet vise à construire un abri couvert sur le stade des Tattes pour permettre aux parents et aux encadrants de suivre les matchs et d'organiser des animations légères (ex. vente de pâtisseries, repas collectifs), sans être tributaires des conditions météorologiques.*

- *Depuis 2013, le projet est suspendu : des forces complémentaires, en soutien à la porteuse de projet, Mme Esmé RODRIGUES, déjà très impliquée sur le projet Café Livres Échange, seraient nécessaires pour activer le projet.*
- *Montant alloué : projet en suspens, pas de montant alloué à ce stade.*

38) **Projet 27 : Ciné-Club**

39) *Projet déposé le 2 mai 2012, par Mme Annie ZINNANTI.*

40) *Accompagnement par le GSP (David SBRIGLIO).*

41) *Le projet vise à proposer des séances de films dans les aulas d'école par exemple, afin de permettre à tous d'avoir un accès peu onéreux au cinéma.*

- *Suite au constat de l'existence de Ciné Saussure, Mme Annie ZINNANTI a préféré renoncer au projet, afin de ne pas créer de doublon.*
- *Montant alloué : aucun.*

42)

43)

44)



45) **Projet 29 : La Escuelita**

46) Projet déposé le 16 janvier 2013, par Mesdames Irène TORO, Oneida GONZALEZ, Liliana HIGUERA, et M. Guillermo CHICAIZA.

47) Accompagnement par le SJAC (Aurore DUTEIL, Emmanuel BLANDENIER) et le GSP (Pancho GONZALEZ)

48) Le projet vise à créer un lieu d'apprentissage de la langue et de la culture d'Amérique latine à travers une petite école dispensant des cours pour les enfants en âge scolarisé (7-12 ans) et un agenda d'activités autour de la culture latine pour tous les publics.

- **Suite à la décision positive du COPIL, le projet a débuté en septembre 2013. Il est actuellement pleinement actif et de nombreux élèves sont en liste d'attente.**
- **Le SJAC a fourni une salle à la Maison Onésienne.**
- **En plus des cours hebdomadaire l'association a organisé trois évènements culturels au Café Communautaire.**
- **Montant alloué : CHF 6'970.-**
- **Montant dépensé en 2013 : CHF 3'359.10**

49) **Projet 31 : Jardin Potager Le Trèfle – Parc du Gros Chêne**

50) Projet déposé le 6 mai 2013, par M. Gerardo MUMENTHALER.

51) Accompagnement par le SJAC (Emmanuel BLANDENIER, David SBRIGLIO)

52) Création d'un lieu de rencontre autour de jardins potagers avec aménagement urbain.

53) M. MUMENTHALER, riverain du Parc du Gros Chêne, propose de créer, dans la partie supérieure du parc attenante à la rue du Gros-Chêne, des jardins potagers autour d'un espace de rencontre. Le but de ce projet est d'aménager un espace vert dans la continuité du processus participatif dans l'aménagement de ce parc.

- **Le projet a été présenté au COPIL en juin 2013, qui a préavisé positivement sur une entrée en matière.**
- **Depuis, des séances ont régulièrement lieu avec le SIPE afin d'établir la faisabilité du projet, dans le cadre de la réfection du Parc.**
- **Le COPIL se penchera prochainement sur une version modifiée du projet et un devis ajusté : en l'état le montant total est à ce jour trop important pour le Contrat de Quartier.**
- **Montant alloué : aucun à ce stade, projet en cours d'étude.**

54) **Projets 24 et Projets 32 : Pose de bancs**



- 55) Projet déposé le 2 mai 2012, par Mme Ruth FAVRE
- 56) Projet déposé le 15 juin 2013, par Mme Michèle SCHWAB
- 57) Accompagnement par le GSP (Pancho GONZALEZ) et le COPIL (Martine CACCHIOLI)
- 58) Ce projet, souhaité par deux groupes de seniors vise à la pose de bancs à l'angle des rues de La Calle et du Bois de la Chapelle et permettre ainsi d'améliorer le confort de personnes âgées qui se retrouvent dans la rue pour prendre des nouvelles les uns des autres et avoir simplement le plaisir de s'asseoir à l'extérieur.

- **Le premier projet déposé a été suspendu par la porteuse de projet.**
- **Le deuxième projet déposé a permis au GSP de se rendre compte que l'endroit souhaité pour l'installation d'un banc était le même que le précédent.**
- **Les deux projets fusionnés ont été préavisés favorablement par le COPIL le 28 novembre 2013 avec l'octroi de deux bancs, d'une plaquette « Contrat de Quartier » et d'un budget pour une inauguration.**
- **Projet en cours, le matériel est commandé et les bancs seront prochainement posés par le SIPE.**
- **Montant alloué : CHF 4'000.-**

59) **Projet 33 : Subtl – exploitation d'un espace pour activités culturelles dans la région**

60) Projet déposé le 27 août 2013, par M. Ivan ANGELE

61) Il s'agit d'une exploitation d'un espace pour activités culturelles dans la région avec mise à disposition d'un lieu pour accueillir des artistes internationaux.

- **Le projet a été présenté au COPIL le 31 octobre 2013, qui a préavisé négativement. En effet, le projet ne remplit pas les critères du Contrat de Quartier à la fois sur l'ancrage local et le retour sur la collectivité.**
- **Montant alloué : aucun.**

62) **Projet 34 : Cours de steel band pour enfants**

63) Projet déposé le 28 juin 2013, par M. Matteus BATISTA

64) M. Matteus BATISTA souhaite par ce projet, créer des cours de « tambours de rue » pour les enfants, et notamment pour les jeunes en situation de précarité et du quartier. Pour ce faire, un local est nécessaire ainsi qu'un soutien pour l'achat de matériel.

- **Le projet a été présenté au COPIL le 31 octobre 2014, qui n'a pas souhaité prendre de décision à ce stade tant sur le fond que sur la forme.**

- *Le COPIL a donc demandé au porteur du projet de déposer un projet selon le modèle Contrat de Quartier. Le porteur de projet a été rendu attentif sur la problématique du local.*
- *A ce jour, le porteur de projet n'a pas répondu. Le projet est considéré comme clos.*
- *Montant alloué : aucun.*

65)

66) SYNTHÈSE DES PROJETS ETUDIÉS

67) Nous pouvons constater que les projets reçus sont à la fois nombreux (34 projets déposés au total depuis 2010, 4 en 2013 et 14 traités par le GSP et le COPIL tout au long de cette saison) et de natures très diverses : aménagement du territoire et amélioration des infrastructures existantes, amélioration de la convivialité, activités sportives ou culturelles figurent parmi les thématiques. Certains projets sont d'une envergure importante et leur suivi peut prendre plusieurs mois selon le rythme d'avancement des porteurs de projet, de l'administration, des partenaires.

68) On notera trois éléments en termes de synthèse :

- Il est important de pouvoir prendre le temps de construire ensemble les projets et de respecter les rythmes de chacun. Si certain projet demande un long travail d'analyse et de concertation, d'autres sont déposés quasi « clef en main » : dans ce cas leur mise en œuvre peut être très rapide, comme par exemple La Escuelita. Le respect du temps nécessaire à chaque type de projet est un gage à la fois de qualité, de stabilité et de pérennité.
- Dans tous les cas, sans **l'engagement du porteur de projet**, l'idée ne peut être véritablement concrétisée. Ceci vaut particulièrement pour les projets qui sont amenés à perdurer ensuite, comme Onex Web, le Café Livres Échange, Radio Libre ou encore La Escuelita.



69)

4. COMPTES 2013

70) En 2012, le Conseil municipal a voté une enveloppe globale de CHF 50'000.- pour la réalisation des projets du Contrat de Quartier – Onex-Cité en 2013, à laquelle il faut ajouter CHF 5'500.- de frais de fonctionnement (pour la communication et l'Assemblée générale de quartier par exemple).

71) Le détail des comptes figure ci-après et s'appuie sur les dépenses effectuées durant la période de mai 2013 à avril 2014, afin de rendre compte de l'activité au plus près sur la période considérée.

72)	73) BUDGET en CHF	74) DEPENSES EFFECTIVES en CHF
75) ENVELOPPE PROJETS :	76) 50'000.-	77) 6'852.-
78) Projet 4 : Onex Web	79)	80) 1'090.-
81) Projet 21 : Café Livres Échange	82) 2'500.-	83) 2'403.-
84) Projet 29 : La Escuelita	85) 6'970.-	86) 3'359.-
87) COMMUNICATION	88) 3'500.-	89) 2'250.-
90) Brochures et affiches	91)	92) Prise en charge par le SJAC
93) Frais de graphisme	94)	95) Prise en charge par le SRD
96) Création site internet	97)	98) 1'850.-
99) Hébergement site internet (budget 2014)	100)	101) 202.50
102) Frais d'affranchissement (budget 2014)	103)	104) 200.-
105) RESSOURCES HUMAINES	106)	107) 7'222.-
108) Soutien administratif : engagement de Rupina Jagasia, (sept 2013 à mai 2014)	109)	110) 7'222.-
111) ALIMENTATION-BOISSONS	112) 2'000.-	113) 1'864.-
114) Apéritif Assemblée Générale 2013	115)	116) 800.-
117) Apéritifs divers – COFIL & GSP	118)	119) 1064.-
120) TOTAL DEPENSES		
121) mai 2013-avril 2014	122)	123) 18'178.-



124) Recettes inscriptions aux cours informatiques (Onex Web)	125)	126) 1'015.-
127) TOTAL RECETTES 2013	128)	129) 1'015.-

5. LE COPIL : UNE BELLE AVENTURE HUMAINE !

130)

131) Créé en juin 2010, le Comité de Pilotage a aujourd'hui près de quatre ans d'existence. Il a acquis son « rythme de croisière », avec un fonctionnement bien rôdé. Il est et reste surtout une expérience riche sur le plan humain.

132)

133) En septembre 2013, sur proposition du SJAC et en accord avec le COPIL, un soutien administratif a été décidé : Rupina Jagasia a été engagée afin de pouvoir aider le COPIL dans les tâches administratives telles que la prise du PV, les convocations, la préparation du renouvellement du comité.

134)

135) Le COPIL s'est réuni 8 fois en 2013, il a traité ou suivi 14 projets dont certains ont demandé un travail sur plusieurs séances.

136) En collaboration avec le Groupe de Suivi de Projet, le Comité de Pilotage a travaillé sur la communication, l'information et la visibilité du Contrat de Quartier. Le COPIL a eu une attention particulière sur la méthodologie de travail et les outils nécessaires à la collaboration entre le COPIL et le GSP. La création de sous-commissions pour réfléchir plus en détail sur l'organisation et le fonctionnement du Contrat de Quartier a permis de développer les liens entre le COPIL et le GSP et de mettre en place des processus cohérents et efficaces.

137)

138) Suite aux difficultés rencontrées pour mobiliser de nouvelles personnes sur ce projet. Le COPIL a décidé de modifier son règlement afin de laisser à ses membres la possibilité de se représenter à la prochaine élection qui aura lieu le 12 juin 2014. L'objectif poursuivi par cette modification est la pérennisation du Contrat de Quartier et le transfert progressif des compétences vers de futurs membres du comité.

139)

140) Cette année a vu également l'élection à la vice-présidence de Mme Martine CACCHIOLI, représentante des commerçants, qui est impliquée dans le Contrat de Quartier depuis le début.

141)

142) La totalité des membres du COPIL tient à rappeler l'esprit très « positif » à la fois du Contrat de Quartier et du Comité de Pilotage en particulier. L'attachement des membres à la démarche se traduit notamment à travers un taux de présence important au cours des séances, et le caractère bénévole de cet engagement. Les membres mettent également en lumière l'esprit de



dialogue et la volonté de travailler ensemble pour le bien commun de la Ville d'Onex. Chaque idée a été examinée avec une importante bienveillance et dans un esprit d'ouverture et de respect.

143)

144) En outre, les membres du Comité de Pilotage tiennent à souligner le caractère humain de cette expérience : les moments conviviaux et sympathiques ponctuent chaque séance, qui n'est pas seulement un moment de travail, mais aussi l'opportunité de rencontrer les personnes et de s'impliquer dans la vie de son quartier.

145)

146) Les membres du COPIL attirent l'attention sur le fait que le Contrat de Quartier repose sur un engagement de tous. Il est important de souligner l'importance de travailler ensemble pour faire aboutir un projet : les porteurs de projets, les membres du groupe de suivi, les services communaux, les partenaires et associations sont tous des éléments essentiels au fonctionnement du contrat de quartier. C'est grâce à la mise en synergie de chacune de ces forces que les projets peuvent aboutir.

147)

6. LE GROUPE DE SUIVI DES PROJETS (GSP)

148) Le **groupe de suivi de projets (GSP)** a pour objectif de soutenir les habitant-e-s dans la transformation de leurs idées en « projets Contrat de Quartier ». Il s'agit d'un ensemble de personnes bénévoles, habitant ou non à Onex et ayant à cœur de soutenir la population dans le processus de dépôt de projet auprès du COPIL. Le fonctionnement de ce groupe est entièrement libre, il détermine lui-même ses objectifs et sa méthode de travail. Ce groupe ressource n'a pas de compétence décisionnelle, mais joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des porteurs-se-s de projets.

149) En 2013, suite au travail de réflexion sur son rôle et sa fonction dans le dispositif participatif et à l'élaboration d'une méthodologie. Le GSP a travaillé plus particulièrement sur la communication et la visibilité du Contrat de Quartier.

150) Il a établi un document d'analyse visuelle des différents contrats de quartiers de Genève, notamment sur la communication par les sites internet. Cela a permis un travail de collaboration et de construction collective entre le GSP et le COPIL. L'investissement régulier des membres ainsi que les savoir-faire spécifiques de chacun ont permis les développements suivants :

- Réflexion sur les outils d'informations et de communications du Contrat de Quartier (flyers, fiche de projet, brochure de présentation, etc.)
- Création d'un nouveau logo
- Développement d'un site web www.contratdequartier.ch
- Travail par sous-commission en lien étroit avec le COPIL



- Organisation de l'Assemblée générale en collaboration avec le COPIL
- Mise à jour des outils de pilotage des projets
- Suivi, analyse, rencontre, élaboration et mise en œuvre de 14 projets

151) Le groupe de suivi s'est rencontré chaque mois durant des séances d'une heure depuis le début de la saison soit une dizaine de rencontres. Il est régulièrement représenté lors des réunions du COPIL par l'un ou l'autre de ses membres. Le groupe de suivi n'a pas de pouvoir décisionnaire mais son expertise et la proximité avec les porteurs de projets facilite le travail d'analyse et de décision du COPIL.

152) La qualité des échanges et la régularité des rencontres ont permis le développement et l'appropriation de cet outil démocratique dans l'esprit du Contrat de Quartier Onex Cité.

153) Le GSP a eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres; Mme Rosana DELL'ANGELO et Mme Esmeralda RODRIGUES. Fortes de leurs expériences en tant que dépositaires du projet "Café Livre Echange", elles souhaitent apporter leurs expériences et leurs savoir-faire dans le GSP auprès des porteurs de projets.

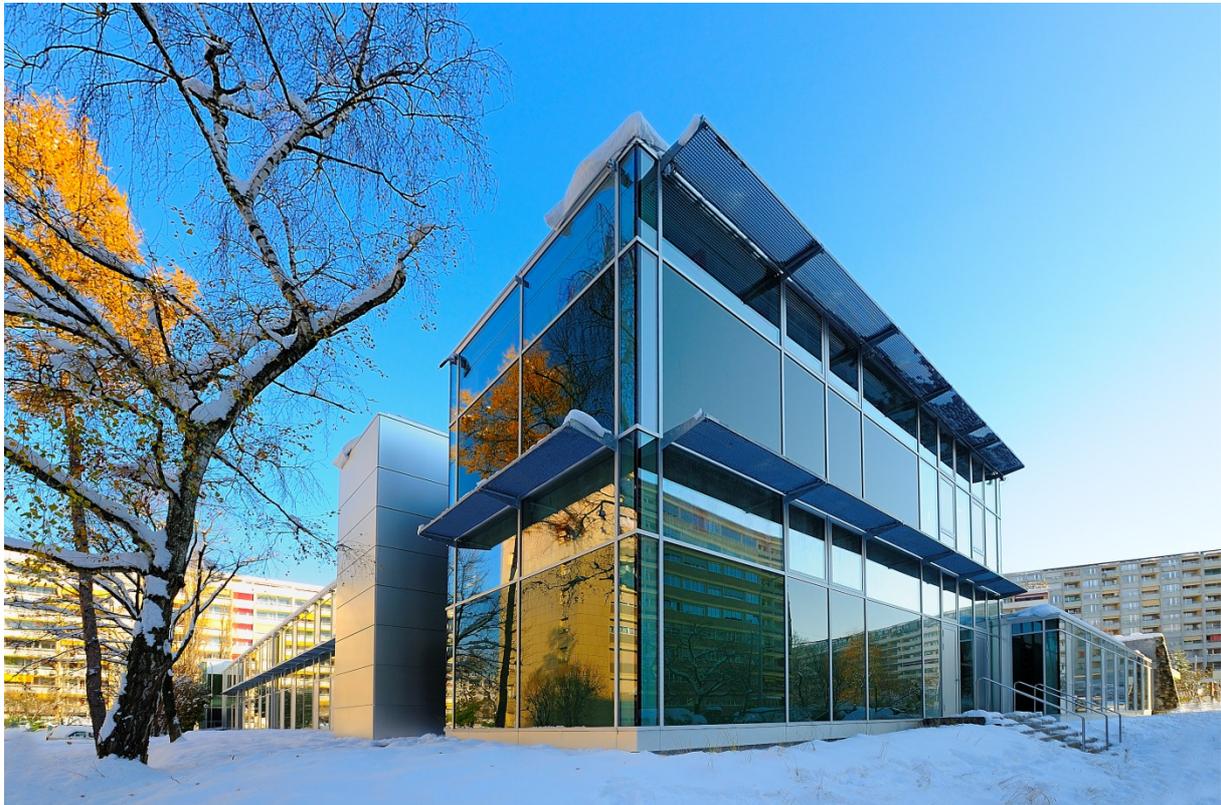
154) **Le groupe de suivi de projets est toujours à la recherche de personnes bénévoles pour accompagner les porteurs et porteuses de projet dans la transformation de leurs idées en projet concret.**

155)

156) ***POUR VOUS IMPLIQUER POUR VOTRE QUARTIER, VENEZ NOUS RENCONTRER !***

157)

158)



159)

160)

7. LE SERVICE JEUNESSE ET ACTION COMMUNAUTAIRE (SJAC), SERVICE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE QUARTIER ONEX-CITE

161)

162) Le Service jeunesse et action communautaire (SJAC) représente la Ville d'Onex dont il est le service référent pour le Contrat de Quartier. Il a pour mandat de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre du Contrat de Quartier à travers son expertise socioéducative en action communautaire. Ainsi le SJAC alloue des ressources (humaines, structurelles, matérielles et financières). À ce titre, il a pour mission d'accompagner et soutenir les différents groupes et acteurs du Contrat de Quartier afin de développer et renforcer leur pouvoir d'agir individuel et collectif.

163) Cette action s'articule sur plusieurs dimensions :



1. Organisation, gestion et accompagnement

164) Le service soutient le COPIL et le GSP au niveau pédagogique, relationnel, administratif, organisationnel et communicationnel. Selon les besoins, ceci peut se concrétiser notamment par un appui au fonctionnement, au suivi des projets ainsi qu'à l'organisation de l'assemblée de quartier et l'élection du COPIL. Le SJAC a également la charge d'organiser la communication et l'information de l'activité du Contrat de Quartier.

165)

2. Mobilisation et collaboration avec les bénévoles

166) Le service a la responsabilité de faciliter, d'encadrer et de soutenir le travail des bénévoles du GSP et du COPIL. Pour ce faire, il participe à titre consultatif aux séances de travail de ces deux groupes avec lesquels il collabore étroitement en mettant à leur disposition son expertise socioéducative en action communautaire. Dans un esprit citoyen et dans l'intérêt et la collectivité onésienne, le SJAC œuvre pour favoriser le développement d'une dynamique propice à l'épanouissement des participants-e-s et du projet..

167)

3. Liens avec les partenaires et les prestataires de service

168) Le service est un relais vers les différents services communaux et cantonaux concernés par la réalisation des différents projets. Il facilite la mobilisation de l'administration communale dans la réalisation des projets et avec les différents partenaires privés ou publics.

169)

4. Liens avec les différents contrats de quartier en suisse romande

170) La délégation d'un collaborateur du service au réseau romand des contrats de quartiers permet la visibilité du modèle onésien en termes de démocratie participative et facilite les échanges de pratiques entre les différents contrats de quartiers. Ceci permet de faire valoriser le Contrat de Quartier Onex-Cité et ses acteurs et de l'inscrire dans une réalité plus large.

171)

172) Depuis la création du Contrat de Quartier le Service jeunesse et action communautaire a participé de manière intensive au développement de ce projet. Ce soutien a permis l'appropriation de cet outil de démocratie participative par les bénévoles qui prennent une place de plus en plus importante dans la gestion du projet et dans l'élaboration des connaissances et des compétences organisationnelles, communicationnelles et relationnelles nécessaires à son bon fonctionnement.

173) Le Service jeunesse et action communautaire (SJAC), encourage le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif en prenant en compte les attentes de la population et en soutenant chaque participant dans la réalisation de ces dernières. Le service essaie de réunir les conditions nécessaires pour permettre à chacun, selon ses connaissances et compétences, de s'impliquer et de participer à la vie communale en contribuant à l'améliorer et à l'enrichir. L'impératif de participation est un des fondements de la démocratie de proximité. Le SJAC stimule cette participation et travaille pour accompagner toutes les personnes désireuses de s'investir dans une telle démarche citoyenne. Le Contrat de Quartier est un outil essentiel et une opportunité unique pour réaliser concrètement un rapprochement entre les habitant-e-s, l'administration communale et les autorités politiques.

8. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

174)

175) Après quatre ans de fonctionnement, l'expérience du processus du Contrat de Quartier est considérée comme positive du point de vue de l'ensemble des membres du Comité de Pilotage (COFIL) et du Groupe de Suivi de Projets (GSP). Parmi les points forts du projet Contrat de Quartier – Onex-Cité, on soulignera en particulier :

176)

- ❖ L'importance du nombre de projets déposés et répondant pour la très grande majorité d'entre eux aux critères du Contrat de Quartier – Onex-Cité.
- ❖ L'adaptation du règlement ainsi que la réflexion menée par le COFIL pour dynamiser et pérenniser le Contrat de Quartier.
- ❖ Le travail d'appropriation et de développement des outils de gestion.
- ❖ La création de sous-commissions pour un travail de fond sur des sujets essentiels tel que : la communication et l'organisation de l'Assemblée générale.
- ❖ La création collective d'un site internet dédié www.contratdequartier.ch
- ❖ La très bonne atmosphère régnant au sein du COFIL avec un dialogue constructif, en interaction avec les porteurs de projet et le groupe de suivi de projets, ainsi que la notion de bienveillance et de respect.

177)

178) La saison 2013-2014 s'inscrit donc dans la continuité des éditions précédentes. Le COFIL compte ainsi développer plusieurs points d'amélioration. Pour celle de 2014-2015, il s'agira notamment :

179)

- ❖ De poursuivre un effort de communication notamment avec le site internet pour faire connaître le Contrat de Quartier.
- ❖ De poursuivre l'évolution des outils de gestion entre l'administration communale, le Groupe de Suivi de Projets et le Comité de pilotage.



- ❖ De développer la mobilisation des habitants dans les différents groupes lié au Contrat de Quartier (GSP, COFIL, Assemblée générale) pour pérenniser et dynamiser cette nouvelle forme de participation citoyenne.

180)

181) **Merci !**

182)

183) Le COFIL remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce processus novateur du Contrat de Quartier – Onex-Cité, et en particulier :

184) **La Ville de Vernier et toutes les personnes impliquées dans les Contrats de Quartier à Vernier, bénévoles et professionnels, qui nous ont donné de précieux conseils.**

185) **Les porteurs et porteuses de projet, pour leur engagement en faveur de la collectivité.**

186) **Les membres du GSP et du COFIL, pour leur investissement et soutien.**

187) **Les collaborateurs des services communaux de la Ville d'Onex, et notamment le SIPE qui est souvent impliqué dans l'analyse et la réalisation des projets.**

188)

189)

190)

191) **Le Contrat de Quartier – Onex-Cité :**

192)

193)

**Agir ensemble,
pour mieux vivre ensemble,
dans son quartier !**

194)

195)

196)

197)

www.contratdequartier.ch